

REGION WALLONNE

**Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité,
des Transports et du Bien-être animal**

**Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la Commission
consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de NEUPRE**

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE), notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juillet 2014 modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 avril 2016 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM);

Vu l'arrêté ministériel du 03 janvier 2014 approuvant le renouvellement de la composition de la CCATM de Neupré ;

Vu la délibération du conseil communal du 28 juin 2016 actant une modification dans la composition de ladite commission ;

Vu la démission de Monsieur André MIEVIS en date du 15 octobre 2015 de son poste de membre effectif représentant le secteur privé au sein de la Commission;

Considérant que le conseil communal a désigné son suppléant, Monsieur Jean DEMEYER pour continuer le mandat de Monsieur MIEVIS ;

Considérant que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article 7 du CWATUPE et de la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 ;

ARRETE :

Article 1^{er} – La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Neupré est modifiée suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 28 juin 2016.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de membre effectif de Monsieur André MIEVIS.

La commission est donc composée comme suit :

Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : Jean MERTENS

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :

Effectifs	Suppléants 1	Suppléant 2
Marc LAMMERETZ	Jean-Claude BARBIER	Benoît HONS Suppléant 3 : François MARCOTTY
Marcel ROUFFART	Cédric JADOT	Françoise de LAMINNE de BEX
François PICHault	Henri CRUNEMBERG	Michel-Henry CHARLIER

Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs	Suppléants 1	Suppléants 2
Bruno CIRULLI	Jean-Philippe DECHAMPS	Julien ETIENNE
Philippe MOREAU	Julien PISSART	Jean-Marie PISSART
Bénédicte MARCHAL	Adrien MAERTENS de NOORDHOUT	Mary Line FRANCKEN
Jean DEMEYER	André JULEMONT	/
Jacques DEFAYS	Edouard DAVID	Michel THYS
Françoise DUMONT	Claudine GERMEAU	Bernard MELOT
Nancy GILLES PAQUAY	Philippe DENOEL	Joseph JADIN
Laurette STOUTEN	Anne-Marie THOMAS	Jean-Marc MONFORT
Siaka KONATE	Jean-Pierre LIETARD	Danielle PIROTTE

Article 2 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

25 JUL. 2016



Carlo DI ANTONIO